



Commission Fédérale pour la Sécurité Routière

Procès-verbal

Réunion du 4 avril 2003 (2)

Introduction

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.
Monsieur Herbert étant dans l'impossibilité de participer à la réunion pour des raisons de santé, le dossier "Aide aux victimes" est supprimé de l'ordre du jour.

Dans la liste des membres transmise avec les documents, la dénomination de L'Union Professionnelle des Entreprises d'Assurance en néerlandais n'est pas exacte : il faut lire Beroepsvereniging der "Verzekeringsondernemingen" à la place de "verzekeringsmaatschappijen". D'autres petites corrections ou modifications ont été apportées à cette liste. Une nouvelle version sera distribuée.

Le Président demande de bien vouloir signaler les erreurs éventuelles à Michèle Beeckmans michele.beeckmans@ibsr.be

Plusieurs membres de la Commission ont demandé s'ils pouvaient être accompagnés de leur suppléant ou même envoyer une tierce personne à leur place.

Il n'est malheureusement pas possible de satisfaire à cette demande, tout d'abord, par manque de place mais aussi parce qu'un groupe de travail ne peut débattre efficacement si le nombre de participants est trop élevé.

Toutefois, si une des organisations membre de la Commission juge, pour l'une ou l'autre des réunions, qu'un point particulier de l'ordre du jour les concerne plus directement, une dérogation peut être accordée.

Approbation de l'ordre du jour

Monsieur Dekoster signale qu'il n'est pas mentionné dans l'ordre du jour que le code de la rue devait être discuté.

Le point figure bien à l'ordre du jour de cette réunion (Nouvelles législations Sécurité Routière – Mme Guillaume)

Approbation du projet de PV du 4 octobre 2002

Le projet de PV du 4 octobre 2002 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du règlement d'ordre intérieur

Le Président signale que trois petites modifications doivent encore être apportées à la version envoyée aux membres :

Art. 6 : ajouter en fin de phrase "...ainsi que la date et l'heure".

Art. 20 : Ajout 1^{er} paragraphe, avant-dernière ligne "...Routière **ou sur un site propre à la Commission Fédérale pour la Sécurité Routière**"

Art. 22 : "Les membres sont tenus au secret professionnel pour...."le mot "**professionnel**" est supprimé.

Le règlement d'ordre intérieur est approuvé moyennant ces modifications.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Donnen concernant le congrès organisé par le GOCA en octobre 2003.

Congrès "Your safe mobility congress 2003"

Ce congrès, organisé à l'occasion des 70 ans du Contrôle technique en Belgique, par le GOCA avec le soutien de l'IBSR, du SPF Mobilité et Transports et du CARA, se déroulera les 22-23 et 24 octobre 2003 au Sheraton Brussels Airport à Zaventem.

Tous les renseignements concernant ce congrès se trouvent sur le site : www.yoursafemobility.be

Présentation des statistiques d'accidents 2001 par Madame Van de Voorde (INS)

Vous trouverez en annexe 1 le résumé de cette présentation.

Madame Van de Voorde rappelle qu'il y a eu pour l'année 2001 un sous-enregistrement lié à la restructuration des polices. Grâce aux efforts de l'INS et des services de police, cela a pu être en partie corrigé. On peut craindre également un sous-enregistrement en 2002.

Théoriquement, les statistiques 2002 devraient être disponibles début juillet 2003 mais, compte tenu des rappels qu'il faudra effectuer afin d'augmenter la qualité de ces données, ce sera sans doute plutôt au mois de septembre.

Le Président précise que la situation peut se résumer comme suit :

	<u>2000</u>	<u>2001</u>
Nbre de tués	1.470	1.486
Doc Parquet sans FAC	146	45
	<hr/> 1.616	<hr/> 1.531

Ce n'est que lorsque la saisie unique des données sera généralisée que l'on pourra disposer plus rapidement de statistiques exactes.

On espère un enregistrement automatique dans toutes les zones de polices pour fin 2003 ce qui implique que 2003 sera encore une année de transition et qu'à partir de 2004 on peut espérer disposer de statistiques trimestrielles nécessaires pour un suivi des indicateurs.

Madame Van de Voorde et le Président confirment que suite au sous-enregistrement actuel des données, les améliorations que l'on attend en sécurité routière pourraient ne pas se refléter dans les chiffres 2002, 2003 et 2004 suite à une éventuelle diminution de la sous-évaluation actuellement constatée dans les statistiques d'accidents.

A la question de Monsieur Dekoster concernant le suivi des études AGORA et OPTIMA le Président confirme que la première de ces études se poursuit normalement mais que la seconde est actuellement bloquée pour des raisons financières.

Compte rendu des réunions du Comité interministériel SR des 19/11/02 et 11/03/03

Monsieur Auwaerts résume l'état d'avancement concernant les initiatives prises par le Comité Interministériel :

SPF Mobilité et Transports :

- Campagne Bob : le nombre de contrôles a doublé par rapport à l'année passée
- Protection des usagers faibles :
 - o l'AR "abords d'écoles" a été publié en mai 2002
 - o le code de la rue est en voie de finalisation
 - o l'AR "angle-mort" est entré en vigueur le 01/01/2003
- Vitesse : l'IBSR a décidé de faire 2 campagnes/an (la première campagne 2003 vient de débiter et la seconde est prévue pour septembre-octobre 2003)
- Politique de contrôles : un AR est en préparation et prévoit que les zones de police qui concluent une convention en ce sens bénéficieront d'une partie des recettes des amendes en matière de sécurité routière
- Sécurité passive :
 - o l'AR sur les ceintures d'autocars est en vigueur depuis le 31 mars 2003
 - o la suppression de la règle des 2/3 est parue au moniteur
 - o depuis le 1^{er} janvier 2003, le port du casque est obligatoire pour les cyclo A
- Des AR relatifs à l'utilisation des caméras ont été publiés
- Formation des conducteurs :
 - o l'AR relatif à l'agrément des auto-écoles est au Conseil des Ministres
 - o le permis de conduire par étapes et la création d'un centre de perfectionnement à la conduite sont prévus dans la nouvelle loi sécurité routière
- Augmentation des offres de transports en fin de semaine : une concertation a été engagée avec les gérants des discothèques
- La catégorisation des infractions est prévue dans la loi

SPF Justice

- Une nouvelle circulaire du Collège des Procureurs généraux est entrée en vigueur
- Les infractions poids lourds sont traitées dans l'arrondissement du siège de la société et non plus en fonction du lieu de l'infraction

SPF Intérieur

- Amélioration de l'outil statistique : à partir de 2003, la saisie unique des données sera possible dans le cadre du programme ISLP
- Vitesse :
 - o augmentation du nombre de véhicules contrôlés : l'objectif prévu pour 2005 a déjà été atteint en 2002
 - o augmentation du nombre de contrôles de 10% sur les autoroutes en 2002
 - o Les plans zonaux pour les polices locales prévoient une augmentation du nombre des contrôles
 - o augmentation du nombre de radars automatiques pour la police fédérale
 - o insistance dans le projet national de sécurité sur la nécessité de faire de la sécurité routière un objectif prioritaire
- Alcool : un conducteur sur 10 doit être contrôlé en 2005
- Ceinture : 2 campagnes d'info suivies de 2 semaines de contrôles intensifs
- Pour toute l'année 2002, les prévisions du plan d'action ont été atteintes et parfois même dépassées

Région wallonne

- Abords d'écoles : un budget de 5.000.000 d'euros sera alloué d'aujourd'hui à fin 2004
- Pistes cyclables : un budget de 10.000.000 d'euros est prévu
- Réaménagements de zones à haut risque
- Radars : des sites boîtiers ont été aménagés

Région flamande

- Augmentation du budget pour l'aménagement de pistes cyclables. Mise au point d'un "Vlaams Totaalplan fiets"
- Points noirs : augmentation des budgets
- Caméras automatiques : De nombreux carrefours importants ont été équipés de caméras en 2002. Le but est d'avoir 350 carrefours équipés de caméra d'ici 2004.
- Abords d'écoles : augmentation des budgets

Personne n'ayant de commentaire à formuler concernant l'exposé de Monsieur Auwaerts, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Loi du 7 février 2003 (MB 25/02/03) portant diverses dispositions en matière de sécurité routière

Monsieur Hendrichs commente brièvement la loi (voir présentation en annexe 2) et souligne que son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} septembre 2003.

Monsieur Bertrand fait remarquer que l'article 30 concernant la retenue du véhicule ne sera pas applicable.

Certains membres font remarquer leur désaccord concernant le classement de certaines infractions.

Recommandations du Collège des Procureurs Généraux

Monsieur Kenis passe en revue les différentes priorités (voir en annexe 3)

Priorité 1 :

Monsieur Auwaerts fait remarquer que les services de police déclarent qu'ils n'utilisent pas la banque de données car ils l'estiment non fiable. D'après lui, c'est précisément en utilisant cette banque de données qu'on pourra la rendre fiable.

Une discussion s'engage alors sur la nécessité d'une collaboration entre tous les acteurs (services de police, justice, SPF...).

Monsieur Van Ausloos regrette qu'on doive travailler via la hiérarchie c'est à dire via les Ministres. Il plaide pour des contacts directs entre les services et la création de groupes de travail.

Suite aux discussions, le Président propose de formuler une nouvelle recommandation de la Commission fédérale sécurité routière concernant cette première priorité du Collège des Procureurs Généraux concernant la base de données relative aux permis de conduire, à savoir :

- encourager le SPF mobilité à en améliorer la qualité
- encourager le lien avec la police et la justice
- recommander son utilisation par les services de police
- mettre en place sa consultation on-line

Les membres marquent leur accord.

Priorité 2 :

Les membres de la Commission fédérale pour la sécurité routière marquent leur accord pour reprendre cette priorité dans leurs recommandations.

Priorité 3 :

Cette proposition ne rencontre pas un accord inconditionnel. Il faudrait déterminer à quels cas cela s'appliquerait et quelles seraient les implications.

Priorité 4 :

Cette proposition correspond à une recommandation déjà faite par les EGSR.

Monsieur Auwaerts fait remarquer qu'aux Pays-Bas, ce sont les contrevenants eux-mêmes qui paient les cours contrairement à ce qui se passe en Belgique où c'est la justice qui paie. Il plaide pour un automatisme dans l'imposition de ces cours et pour un paiement par le contrevenant.

La Commission fédérale accepte le principe de la priorité 4 et propose de confier l'examen de la proposition de Monsieur Auwaerts à un groupe de travail.

Priorité 5, 6, 7 et 8:

Les membres de la Commission fédérale pour la sécurité routière marquent leur accord pour reprendre ces priorités dans leurs recommandations.

Bien qu'une date d'entrée en vigueur de l'article 30 de la loi du 7 février 2003 modifiant l'article 65 de la loi sur la police de la circulation routière, ne soit pas encore déterminée, les priorités 6 et 7 méritent d'être étudiées.

Points 9 à 13 :

Ces points correspondent à des recommandations déjà proposées par les EGSR et les travaux sont en cours.

Points 14 à 17 :

Ces points sont intéressants mais sont à aborder à plus long terme.

En conclusion, le Président propose de constituer un groupe de travail concernant les recommandations du Collège des Procureurs Généraux. Ce groupe fera rapport à la Commission.

Les membres marquent leur accord.

Le Président propose que Madame Scheers, Messieurs Kenis, Van Ausloos, Draux, Delval, Auwaerts, Popelier et Motte en fassent partie.

Code de la rue

Madame Guillaume commente largement le projet de nouvel AR relatif au code de la rue qui est actuellement soumis à la signature de la Ministre (annexes 4 et 5).

Quelques membres regrettent que certains points ne soient pas repris ou ne soient pas suffisamment développés dans cet AR.

Monsieur Caelen estime de manière générale que vu le grand nombre de nouvelles dispositions qui doivent entrer en vigueur il serait nécessaire d'organiser une grande campagne d'information.

Le Président annonce qu'un groupe de travail composé du SPF, du cabinet et de l'IBSR étudie le problème et que d'autre part ces nouvelles dispositions seront sur le site de l'IBSR

Suite au souhait de Monsieur Bertrand de réaliser en Belgique le même type d'émission TV concernant les connaissances en matière de permis de conduire que celle réalisée en France, le Président signale que des contacts ont été pris en ce sens avec la RTBF.

Mise en place des indicateurs de sécurité routière

Madame Scheers expose rapidement l'état de la question en cette matière (voir présentation en annexe 6)

Perception de la vitesse - Suivi des indicateurs d'attitude "Killing speed-saving lives"

Madame Schevelenbos commente les résultats des deux mesures d'attitudes qui ont été réalisées en septembre 2001 et septembre 2002 (voir présentation en annexe 7).

Ces résultats peuvent être consultés sur notre site www.ibsr.be

Etant donné les résultats positifs suite à la campagne "Tine et Sophie", ces campagnes seront poursuivies et renforcées en 2003 et 2004 et suivies à chaque fois d'une mesure annuelle des attitudes.

Monsieur Bastin fait remarquer que la perception de la vitesse diffère selon les régions et qu'il serait peut-être utile de différencier les mesures en conséquence.

Suivi dossier vitesse

Madame Scheers présente les statistiques des contrôles effectués par les services de police ainsi que les conclusions de l'étude "vitesse" à Tirlemont. (voir présentation en annexe).

Elle signale par ailleurs que deux erreurs se sont glissées dans la première colonne vitesse de l'annexe 6 qui a été envoyée : d'une part, il faut lire "nombre de véhicules contrôlés" et non pas "infractions constatées" et d'autre part le chiffre (0) pour leper et Neufchâteau n'est pas correct.

Le comptage du nombre de véhicules contrôlés avec les caméras automatiques pose un problème dans la mesure où le comptage des véhicules ne s'effectue pas uniquement pendant qu'un film est présent dans le boîtier mais se poursuit également après que le film ait été complètement exposé.

Le Président propose de demander au Ministre de l'Intérieur de publier le plus rapidement possible en 2003 une circulaire à l'intention des polices locales demandant d'organiser une collecte des données avec des contrôles identiques à celle de 2002 et en insistant sur la priorité à donner aux contrôles et à la qualité de leur enregistrement.

Monsieur Delval demande que l'on insiste dans les circulaires sur l'effort supplémentaire à faire concernant la qualité. Il attire l'attention sur la nécessité d'adapter les objectifs en fonction de l'évolution de cette qualité.

Le Président rejoint cet avis et estime que ces points pourront faire l'objet des discussions dans le cadre du groupe de travail concernant les recommandations du Collège des Procureurs Généraux.

En matière d'objectifs, les objectifs "alcool" sont maintenus et les objectifs "vitesse" pourraient être redéfinis de manière plus ambitieuse dans un groupe de travail. Les objectifs drogues pourraient être revus à la baisse étant donné les difficultés liées à ce type de contrôle (environ 1h par contrôle).

Monsieur Auwaerts estime qu'il vaut mieux garder les mêmes objectifs vitesse mais améliorer les contrôles caméras.

Circulaire 1/2003 du Collège des Procureurs Généraux

Monsieur Van Ausloos commente cette circulaire.

Il rappelle la difficulté de gérer le flux actuel de constatations d'infractions et son augmentation suite à la progression du nombre de contrôles. Il y a un grand risque de classement sans suite qu'il faut éviter à tout prix. Plutôt que d'augmenter le nombre de contrôles, il faut en augmenter la crédibilité et la visibilité.

Cette circulaire devrait encore être améliorée grâce aux discussions qui doivent avoir lieu entre les chefs de zone de police et le Procureur du Roi.

Suite à certains cas faisant état d'un danger lié au fait de "flasher" les conducteurs de face la nuit, Monsieur Hougardy demande si cette pratique n'est pas interdite?

Monsieur Delval répond que rien ne l'interdit mais que la Police fédérale le déconseille.

Plans zonaux de sécurité

Monsieur Eestermans expose brièvement le contenu des plans zonaux de sécurité (voir en annexe 8)

Conclusions et clôture

Le Président précise que le suivi du dossier "conduite sous influence" fera l'objet de la prochaine Commission fédérale qui se réunira avant la fin du 1^{er} semestre 2003.

Il précise que l'objectif de l'IBSR est d'organiser pour fin 2003 un site spécifique à la Commission Fédérale pour la Sécurité Routière.

Le PV de cette réunion, reprenant les diverses recommandations de la Commission fédérale, sera envoyé aux membres de la Commission dans les plus brefs délais.

Le Président remercie les membres présents et les différents orateurs et clôture la séance.
